

Déchets chimiques : un nouveau service de collecte pour les entreprises artisanales

Janvier 2022

Cet article aborde le nouveau dispositif de collecte de contenants chimiques pour les entreprises artisanales dans le cadre de REP (Responsabilité Élargie des Producteurs : principe « pollueurs-payeurs ») DDS (déchets chimiques) existante.

L'objectif de cette communication est de faire passer cette information auprès des entreprises pouvant être concernées, et en particulier des peintres soliers.

Certains déchets chimiques courants des entreprises peuvent être récupérés gratuitement soit chez les principaux distributeurs de produits de décoration, soit dans les déchèteries de collectivité qui acceptent les artisans. La Loi AGEC prévoit en effet la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques, DDS (déchets chimiques) des professionnels, dans le cadre de la REP DDS (Responsabilité Élargie des Producteurs : principe « pollueurs-payeurs ») existante.

Jusqu'à présent cette REP, gérée par l'éco-organisme ECO DDS était réservée aux déchets chimiques des particuliers déposés dans les déchèteries de collectivité, mais elle prend maintenant en charge certains contenants de produits chimiques des professionnels, dont les pots de peinture et d'enduits et les cartouches de mastic.

Le dispositif s'appelle REKUPO.

Il prévoit la reprise gratuite dans les déchèteries de collectivité qui acceptent les artisans ([voir le site Eco DDS](#)) et chez la plupart des distributeurs de produits de décoration ([voir ici la liste sur le fichier ECO DDS](#)).

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

ECO DDS est financé par les industriels du secteur.

Il n'y a pas d'éco-contribution affichée sur les prix des produits concernés.

Les entreprises n'ont pas l'obligation de noter qu'elles utilisent ce dispositif dans leurs devis.

Toutefois, c'est une preuve de pratiques vertueuses, notamment dans le cadre d'une démarche RSE, et cela peut aussi être un axe de valorisation pour l'entreprise dans le cadre d'une communication auprès de ses clients et prospects.

Bon à savoir / Pour les peintres soliers

ECO DDS s'associe à la CAPEB et au Bâtiment Artisanal pour sensibiliser les entreprises afin qu'elles utilisent ce service gratuit.